

NOTE sur la fermeture du Conseil de Prud'homme de Rouen

Le niveau 2 du PCA (Plan de continuité des activités) a été activé hier soir pour limiter la propagation du Coronavirus.

En conséquence, le **CPH est fermé à compter de ce lundi** pour une durée indéterminée, toutes les activités prud'homales sont suspendues y compris toutes les audiences des sections.

L'activité minimale à assurer est celle des audiences de référés avec des conseillers référistes volontaires, très certainement au siège du tribunal judiciaire (modalités à définir).